

4 Avril 1901

M S Bing

Paris

Je suis d'accord avec les conditions suivantes que me fixe notre lettre de ce jour au sujet de la vente aux enchères de mon stock.

En outre des frais de vente et de catalogues sont fixés à dix pour cent du montant des enchères, comme dans les ventes que vous avez précédemment dirigées.

Il est bien entendu en outre que jusqu'au paiement par moi effectué de mes acceptations à votre ordre à concurrence de cent trente mille francs, les objets ~~qui~~ de mon stock qui vous auront été remis sur votre demande en vue de la vente resteront entre vos mains comme gage dudit paiement.